

Engagement pour la tenure forestière et foncière des peuples autochtones et des communautés locales



Rapport annuel 2025-2026 RÉSUMÉ

L'Engagement pour la tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales de la COP 26 (Engagement de la COP 26) a pris fin en décembre 2025. **Au cours de cette période, les signataires de cet Engagement, le Groupe des bailleurs de fonds pour les droits de la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais), ont versé 2,35 milliards de dollars américains au lieu du 1,7 milliard initialement promis, dépassant ainsi l'objectif de 38 %.** Au cours des dernières décennies, la sécurité foncière des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL) a bénéficié d'un soutien bien inférieur à ce qui était nécessaire, alors que peu d'investissements ont un impact aussi important sur le climat, la biodiversité, les droits humains et les moyens de subsistance durables. L'Engagement de la COP 26 visait à remédier à cette situation. Les bailleurs de fonds ne sont pas les seuls responsables des résultats de l'Engagement de la COP 26. Il convient de saluer nos partenaires, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, qui ont mené à bien ce travail et obtenu des résultats concrets grâce à des décennies de plaidoyer, ainsi qu'à la défense et à la gestion quotidiennes de leurs territoires.

Lors de son annonce en novembre 2021, l'Engagement de la COP 26 a confirmé ce que des millions de peuples autochtones et de communautés locales savaient déjà : la protection des forêts passe par le soutien de leurs gardiens et le respect des droits fonciers de ces derniers. L'Engagement de la COP 26 a contribué à faire passer la question des droits fonciers forestiers au cœur des actions en faveur du climat et de la biodiversité; il a également facilité la création d'un espace politique permettant aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures en faveur de la sécurité foncière. Un changement palpable s'est fait sentir lors de la COP 30 de la CCNUCC, en 2025, avec l'annonce de l'Intergovernmental Land Tenure Commitment [Engagement intergouvernemental pour le régime foncier] (ILTC, selon son acronyme en anglais) du Forest and Climate Leaders Partnership [Partenariat des leaders pour les forêts et le climat] (FCLP, selon son acronyme en anglais). Les gouvernements des pays de forêts tropicales se sont engagés à reconnaître et à renforcer les droits fonciers sur 160 millions d'hectares de terres appartenant aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux communautés afrodescendantes d'ici 2030.

Ces communautés gouvernent et protègent leurs territoires depuis des siècles, mais l'augmentation des menaces rend la sécurité foncière plus urgente que jamais. Lorsque leurs droits ne sont pas reconnus ni respectés, les communautés sont davantage exposées aux déplacements, aux empiètements, à la violence et aux activités illégales. La sécurité foncière est pluridimensionnelle. Elle repose sur la reconnaissance juridique, mais les droits doivent également être respectés dans la pratique. Pour y parvenir, les communautés ont besoin d'institutions, de ressources et d'informations leur permettant de gouverner, de gérer et de préserver leurs territoires. En parallèle, la sécurité foncière nécessite un soutien varié par le biais de multiples canaux : la mise en place de conditions favorables, fondées sur les politiques nationales et la réforme juridique des systèmes gouvernementaux chargés de leur mise en œuvre ; un financement fiable, pérenne et qualitatif destiné aux organisations de



peuples autochtones et de communautés locales ; et un accompagnement technique aux côtés des communautés, notamment en matière de cartographie et de délimitation, d'assistance juridique, de planification de la gestion territoriale et de suivi. Séparément, aucun de ces éléments n'est suffisant, et l'Engagement de la COP 26 a contribué à démontrer qu'ils devaient être combinés.

En 2025, les financements pour l'Engagement de la COP 26 se sont concentrés sur des thèmes et des zones géographiques bien définis. La catégorie liée à la gestion territoriale et à la sécurité foncière (33 %), ainsi que celle concernant la gestion durable des forêts et les stratégies de subsistance basées sur les forêts (33 %), ont représenté à elles deux près des deux tiers des financements de l'année 2025, tandis que le soutien aux processus nationaux de réforme foncière est passé de 26 millions de dollars américains en 2024 à 47 millions de dollars. Au niveau régional, l'Amérique latine a reçu 71 % des financements non mondiaux, suivie de la région Asie-Pacifique (16 %) et de l'Afrique (13 %).

Bien que l'Engagement de la COP 26 ne fasse pas spécifiquement référence au financement direct, les membres du FTFG ont répondu aux besoins de leurs partenaires et ont accordé au financement direct une importance croissante au cours des cinq années de cet engagement. Ils ont également appris comment améliorer la manière dont les fonds parviennent aux communautés. Au cours de l'Engagement de la COP 26, le financement direct accordé aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales a augmenté tant en volume qu'en portée. **Le financement parvenant directement aux organisations des peuples autochtones et des communautés locales est passé de 2,9 % des financements déclarés en 2021 à 7,2 % en 2025. De plus, les membres ont déclaré avoir apporté un soutien direct à au moins 135 organisations de peuples autochtones et de communautés locales en 2025, contre seulement 22 en 2021.** Il est important de noter que l'écosystème croissant de fonds territoriaux et de fonds gérés par les peuples autochtones a permis de proposer de nouvelles options stratégiques aux bailleurs de fonds, et d'offrir aux communautés des voies de financement conçues et gérées par leurs propres mouvements, ce qui sera essentiel au succès de l'Engagement renouvelé lors de la COP 30.

Par ailleurs, les progrès du soutien envers l'égalité femmes-hommes et la jeunesse demeurent inégaux, et des efforts plus ciblés sont nécessaires. Seuls 4 % des financements de 2025 avaient l'égalité femmes-hommes comme objectif principal, contre 14 % en 2024. Cette baisse s'explique principalement par deux facteurs : d'une part, des engagements pluriannuels importants en faveur de l'égalité femmes-hommes avaient été pris en compte au sein des rapports des années précédentes ; d'autre part, le portefeuille d'un bailleur de fonds axé sur l'égalité femmes-hommes est arrivé à son terme à la fin de l'année 2025. Moins de 1 % des financements avait les jeunes comme objectif principal. Les pourcentages relatifs à ces deux domaines de financement doivent s'améliorer au cours de la période de l'Engagement de la COP 30. Il convient toutefois de noter que des progrès importants ont été réalisés en matière d'égalité femmes-hommes : au cours de la dernière année de l'Engagement de la COP 26, ce domaine constituait un objectif majeur pour plus de 60 % des fonds.

Les bailleurs de fonds publics et philanthropiques octroient leurs financements de manière différente, principalement parce qu'ils sont soumis à des règles et à des contraintes variées. Les bailleurs de fonds publics gèrent l'argent des contribuables et sont donc soumis aux règles budgétaires publiques, aux normes fiduciaires, aux exigences en matière de



marchés publics, ainsi qu'à des obligations détaillées en matière de gestion financière et de comptabilité. Bien que cela rende souvent difficile la gestion directe d'un grand nombre de petites subventions, les bailleurs de fonds publics peuvent mobiliser des financements à plus grande échelle en passant par des organismes intermédiaires capables de gérer les exigences de conformité et de redistribuer les fonds aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales. Grâce à une plus grande flexibilité, la philanthropie privée a tendance à collaborer avec les acteurs locaux et la société civile ; elle peut soutenir des initiatives innovantes menées par les communautés, répondre rapidement aux besoins locaux et nouer des partenariats étroits qui renforcent les capacités et l'impact au niveau local, y compris dans le cadre de projets à petite échelle ou expérimentaux.

Le FTFG regroupe ces deux types de bailleurs de fonds, ce qui permet à leurs efforts de se compléter et de faciliter la prise en compte des multiples dimensions nécessaires à la sécurité foncière. Tous les membres du FTFG admettent que les peuples autochtones et les communautés locales doivent bénéficier d'un financement fondé sur les droits, qui soit fiable, pérenne et flexible. Ils utilisent différents canaux pour atteindre cet objectif et s'efforcent de mesurer les progrès à l'aide de pourcentages de financement direct, reconnaissant que ces pourcentages ne reflètent pas tous les aspects d'un financement de haute qualité destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Cinq années de pratique collective ont permis de tirer d'autres enseignements durables.

Premièrement, les droits fonciers ont été placés au cœur des stratégies relatives au climat et à la conservation.

Deuxièmement, la reconnaissance juridique est nécessaire, mais pas suffisante. Pour obtenir des résultats durables, des institutions solides et représentatives, une gestion territoriale efficace, un financement durable, des systèmes de suivi et une bonne capacité à faire face aux menaces sont nécessaires.

Troisièmement, les bailleurs de fonds se sont efforcés de s'adapter aux réalités des communautés en leur donnant accès à des financements, tant de façon directe que par l'intermédiaire d'alliés, de partenaires et d'intermédiaires de confiance. Ils ont apporté un soutien au renforcement des capacités afin que les organisations de peuples autochtones et de communautés locales puissent développer leur résilience administrative. Les bailleurs de fonds ont également laissé leurs partenaires choisir leurs propres voies de financement et ont investi dans les fonds territoriaux dirigés par les peuples autochtones, qui se sont développés au cours de la période couverte par l'Engagement de la COP 26.

Quatrièmement, la responsabilité est liée à la transparence. Les résultats de l'Engagement de la COP 26 étant publics et publiés chaque année, les mouvements de peuples autochtones et de communautés locales ont pu utiliser cet outil récurrent et fondé sur des données factuelles pour veiller à ce que les bailleurs de fonds respectent leurs engagements. Ce cycle de rapports commun a incité les bailleurs de fonds à examiner leurs propres portefeuilles et à mettre en lumière les lacunes de leurs programmes, notamment en matière de financement direct, de couverture régionale, d'égalité femmes-hommes et de prise en compte de la jeunesse.



Le travail se poursuit désormais dans le cadre d'un engagement plus large. **Lors du Sommet des dirigeants qui s'est tenu à Belém en novembre 2025, 39 bailleurs de fonds publics et philanthropiques se sont engagés à verser 1,8 milliard de dollars américains à l'Engagement de la COP 30 pour la tenure forestière et foncière des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes.** Ce nouvel Engagement de la COP 30 s'étend au-delà des forêts pour inclure l'ensemble des écosystèmes terrestres concernés.

Cette approche élargie reflète le besoin considérable de soutenir la sécurité foncière dans l'ensemble des écosystèmes. **La sécurité foncière des communautés est de plus en plus reconnue comme élément fondamental dans les trois conventions de Rio :** la CNULCD reconnaît que la sécurité foncière est essentielle pour enrayer la dégradation des terres et restaurer les paysages dégradés ; la CDB et son Cadre mondial de la biodiversité engagent les gouvernements à conserver 30 % des terres et des eaux d'ici 2030 tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels; et dans le cadre de la CCNUCC, le préambule de l'Accord de Paris appelle les Parties à respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales lorsqu'elles prennent des mesures de lutte contre le changement climatique.

Il y a cinq ans, l'Engagement de la COP 26 s'est donné pour mission de démontrer qu'un engagement public transparent pouvait changer la manière dont le monde finance les droits fonciers ; et c'est ce qui s'est produit. Les peuples autochtones, les communautés locales et leurs partenaires ont quant à eux pu utiliser ces financements pour faire reconnaître leurs territoires, renforcer les institutions, et prendre leur place sur la scène mondiale. **À son lancement, l'Engagement de la COP 30 bénéficie de canaux de mise en œuvre éprouvés, d'un écosystème en pleine expansion de fonds gérés par les peuples autochtones et les communautés, de partenariats plus étroits et d'une base de données factuelles partagée. Un plan ambitieux nous guide maintenant pour les cinq prochaines années.** Notre objectif est de soutenir les efforts visant à s'attaquer aux causes systémiques de l'insécurité foncière, d'orienter davantage de fonds vers les communautés en respectant leurs propres conditions, et de renforcer les partenariats qui intègrent la sécurité foncière dans les initiatives mondiales et régionales visant à protéger la nature et les peuples.

Note du traducteur :

Ce document a été traduit en utilisant dans la mesure du possible un langage neutre et inclusif. Dans les cas où cela n'aurait pas été possible sans nuire à la clarté ou à la conformité grammaticale de la traduction, le masculin générique a été utilisé.